

Synthèse des réunions « Crises sanitaires et stratégie de commercialisation des bois récoltés en forêt publique »

Pontarlier le 07/10/2020

Baume-les-Dames le 14/10/2020

Etat des lieux

L'été 2018 marqué par une sécheresse et une chaleur exceptionnelle, était le 2^e plus chaud depuis 1900. L'été 2019, 3^e plus chaud après 2003 et 2018, s'est caractérisé par un excédent thermique et deux canicules relativement courtes mais intenses (source DSF). Quant à l'année 2020, elle est en passe de rentrer dans les annales avec un déficit en pluie jamais observé. Depuis 2018, ce contexte climatique provoque des stress prononcés et répétés dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté en générant diverses crises sanitaires notamment sur l'épicéa.

Situation sylvicole :

C'est tout l'Ouest de l'Europe qui est impacté à des degrés divers en fonction des caractéristiques forestières. En Allemagne, se sont 180 millions de m³ d'épicéas scolytés qui ont été récoltés depuis 2018.

Fin 2019, en France, les 7 millions de m³ d'épicéas scolytés désignés ont été atteints. Il est probable que ce chiffre soit doublé d'ici la fin de l'année 2020. Depuis cette année, des attaques massives ont également lieu au-delà des 1000m d'altitude. L'évolution de cette épidémie sera très tributaire des conditions météorologiques des prochains mois ; la fragilisation des peuplements et la forte dynamique des populations de scolytes suite aux conditions météorologiques de 2020 laisse cependant craindre un haut niveau d'attaques en 2021.

En France comme en Allemagne, les forêts d'épicéa sont touchées dans les mêmes proportions qui s'élèvent aujourd'hui à 15% de leur surface.

Concernant le Hêtre, les sécheresses et canicules de 2018 à 2020 ont fait souffrir les arbres. Les effets conduisent à des dépérissements observés dès 2019 et qui vont pour l'été 2020 se faire ressentir au printemps 2021.

Dans ces conditions, certains aménagements forestiers (plan de gestion à 20 ans) sont fortement remis en cause (report de coupes programmées, récoltes anticipées de produits accidentels, renouvellement de certains peuplements à prévoir...). L'ONF adapte les solutions suivant le degré de dégradation des forêts.

Situation du marché du bois :

Les volumes de sapin et d'épicéa frais mis sur le marché par la forêt publique ont été significativement réduits pour écouler les produits accidentels d'épicéa. Cette stratégie qui concerne les forêts communales comme les forêts domaniales, a permis un maintien des cours ainsi que d'orienter les achats des acheteurs vers les priorités des vendeurs (propriétaires forestiers).

Malgré cela, l'afflux massif de bois scolytés sur le marché sature les stocks des acheteurs régionaux. C'est pourquoi, l'ONF a recherché des contrats d'approvisionnement hors région pour

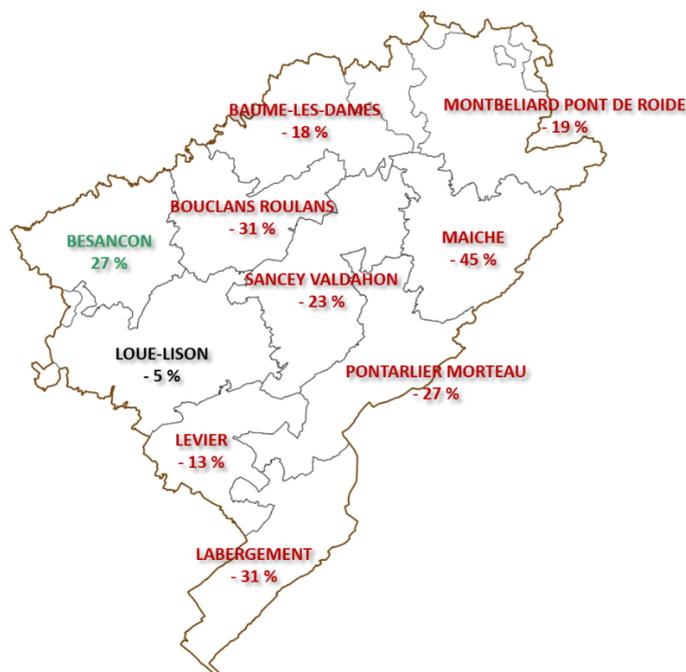
écouler du bois vers les transformateurs de l'ouest et du sud-ouest en manque de matière première. 113 communes du Doubs ont bénéficié de l'aide à la mobilisation mise en place par l'Etat.

Actuellement, la valorisation du bois de trituration (papier, panneau...) et du bois énergie est particulièrement compliquée.

Situation des communes :

En 2019, les Communes forestières du Doubs ont sollicité le préfet pour identifier les communes exposées à des difficultés financières. Sur le département, 26 communes de moins de 500 habitants présentent un budget de fonctionnement dépendant à plus de 40% des ventes de bois.

Les baisses des recettes de ventes de bois qui sont en moyenne de 21% en 2019 par rapport à 2018, représentent dans certains secteurs de plus de 45% (carte ci-dessous).



En 2020, ces baisses des recettes devraient malheureusement être encore plus significatives.

Proposition d'adaptation de la stratégie de commercialisation des bois

Grands principes : Les forêts communales et domaniales, durement touchées par cette crise, doivent faire preuve de solidarité et de responsabilité dans ce contexte difficile. L'idée générale est de **substituer aux coupes prévues dans les états d'assiette, celles présentant un caractère d'urgence sanitaire.**

Objectifs :

1. Etre réactif en **réalisant en priorité des exploitations sanitaires** pour limiter la propagation des scolytes et la perte de valeur de bois secs, et en recherchant des débouchés pour l'ensemble de ces produits (en région et hors région).
2. **Réduire les volumes de bois frais proposés** en ventes publiques tout en répondant aux besoins des transformateurs régionaux dans ces produits.

Les adaptations mises en place :

La **vente résineuse de novembre 2020 est annulée. En 2021, seules deux ventes par soumissions seront organisées** : l'une au printemps, l'autre à l'automne.

En contrepartie, et pour apporter plus de réactivité dans la gestion des coupes sanitaires, **une consultation permanente sera mise en place**, la première consultation démarrant dès octobre 2020. Le dépouillement des offres se fera trois semaines après la mise en ligne.

Des solutions seront apportées aux communes n'ayant pas pu vendre de coupes au 1^{er} semestre et à la vente de septembre 2020 ou ayant un ou des articles à la vente de novembre.

La mise en œuvre de cette stratégie qui sera adaptée au cas par cas en fonction de la situation de la forêt et des finances communales, se fera selon les modalités suivantes. Le Technicien forestier territorial (TFT) de l'ONF :

- présentera l'assiette des coupes incluant les propositions de report,
- apportera des conseils sur la stratégie de commercialisation et sur le report de coupe s'appuyant sur les échanges de cette soirée,

La décision finale reviendra au conseil municipal qui devra tenir compte de ces paramètres.

Ce que demandent les Communes forestières aux pouvoirs publics

Les représentants des Communes forestières qui ont rencontré le Préfet du Doubs le 30 septembre, lui ont présenté cet état des lieux et demandent à l'Etat :

Pour les communes en difficulté :

- Des aides à la trésorerie,
- Une majoration des aides DETR pour celles qui peuvent investir.

Dans le cadre du plan de relance :

- Un taux de subvention très incitatif (80%) pour reconstituer les boisements,
- Une simplification dans le montage des dossiers de demande de subvention,
- Un allongement de la durée du plan de relance ; 2 ans n'étant pas suffisants pour reconstituer les forêts impactées. La régénération naturelle et la production de plants en quantité suffisante demandent plus de temps.
- La notification du régime d'aide pour sortir de la règle *de minimis* qui s'applique actuellement aux aides à la mobilisation.
- Une diversification des essences pour adapter les peuplements au changement climatique, sans exclure les résineux (cas actuel dans les dispositifs d'aides existants).

Conclusion

Les forestiers sont dans une crise sanitaire grave et durable. La situation étant mouvante, il est difficile de définir une stratégie figée mais l'adaptation proposée pour les forêts publiques répond à l'expansion de la crise sans évitant de compromettre ces effets à moyen terme.

Comme depuis 2018, les Communes forestières et l'ONF sont mobilisés pour vous informer des évolutions de cette crise et vous proposer une stratégie collective adaptée.